

**MAIRIE DE LISSAC**

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON DES PORTES D'ARIEGE PYRENNÉES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 1^{ER} MARS 2023****Nombre de conseillers**

- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 10
- absents : 3
- exclus : 0

Date de convocation et
d'affichage :
23 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le premier mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LISSAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme. Monique DUPRE-GODFREY, Le Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Mme DUPRÉ-GODFREY Monique, Mme BARRAU-GOMEZ Nadine, M. BREIL Gilles,, M. MERCADIÉ Guy, Mme POL Céline ; M. ROZENCWAJG Joël ; Mme SENGES Monique, ,
Étaient absents/excusés : Mme MASCARENC Aurélie (procuration à Mme Céline POL) ; M. LOZE Jérémy (procuration à M. MERCADIE Guy) ; Mme COURTHIEU Julie (procuration à Mme DUPRÉ-GODFREY)

M. Guy **MERCADIE** a été nommé secrétaire.

OBJET

**AUTORISATION DU
CONSEIL
À LA SOCIETE RP GLOBAL
POUR DEMANDE DE
CONTACT**

Madame le Maire rappelle que, lors du conseil municipal du 30.11.2022, la société RP Global est venue présenter un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques, associé à un projet agricole, sur le plateau de Lissac.

Un document a été présenté aux élus présents.

La société RP GLOBAL souhaite agréger l'approbation des élus, non pas tant sur le projet en lui-même, mais afin de leur donner l'autorisation de contacter les propriétaires des parcelles convoitées.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette autorisation demandée.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal donne un avis **défavorable** à cette demande avec

2 votes pour, 3 votes contre et 5 abstentions.

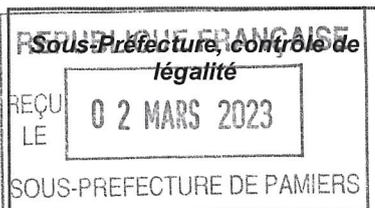
Pour extrait conforme,



Le Maire,
Monique DUPRE-GODFREY

Le Secrétaire de séance,

Guy MERCADIE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.